

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2018

Publication : 22/06/2018

Pour l'autorité Compétente
par délégation

Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)



Délibération **2018CS98** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit et le 15 juin 2018 à 14h 30, les membres du bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 8 juin, se sont réunis à Manosque à la Maison de la biodiversité, sous la présidence de Mme Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mmes SANTONI, BOR, CARMAGNOLE, COMBE, CHRISOSTOME, DAPRES, DELONNETTE, DOMEIZEL, FEREOUX, GIAI-GIANETTI, JEAN, LETTERON, MAGNE, NAJI, PRIMO, REUS, SARTO-BARANCOURT, TRINQUIER.

MM. BERGER, BOREL, BONHOMME, BOUFFIER, CHENEZ, DECUIGNIERES, FABRE, LEROUX, PEYRON, POZZO, RUFFINATI, SARDELLA, SAUVAGEON.

Avaient donné pouvoir :

M. AUTARD à Mme SARTO-BARANCOURT
M. BADOCC à Mme REUS
M. PERELLO à Mme MAGNE
M. BOYER à Mme COMBE
M. DEPOISSON à M. BERGER
M. MATHERON à Mme DAPRES
M. SACCO à M. FABRE
M. DEILLE à M. BONHOMME
Mme ARAGONES à M. CAHOUR
M. FISCHER à Mme PRIMO
Mme SERRA à Mme FEREOUX
M. FRAYSSINET à M. DECUIGNIERES
Mme CZIMER-SYLVESTRE à M. SAUVAGEON
Mme CHRISOSTOME à Mme BOR
Mme DE LUZE à Mme JEAN
M. LE CORNEC à M. PEYRON
M. PETIET à M. BOUFFIER

Etaient excusés :

Mme AMOROS, MM. CAVALIER et DAUMAS.

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Vu l'avis de la commission finances, administration, ressources humaines, évaluation de la charte et observatoire territoire du 13 février 2018,

Vu l'avis du comité technique du 20 mars 2018,

Considérant le tableau des effectifs qu'il convient de mettre à jour,

Considérant la nécessité de supprimer sept emplois listés ci-dessous au tableau des effectifs, devenus vacants suite à des départs non remplacés à grade égal ou à des avancements de grade,

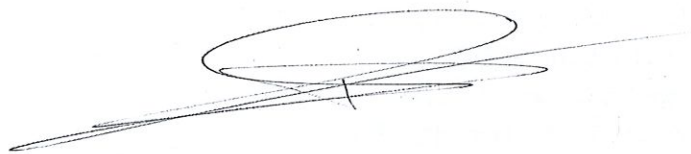
Considérant la nécessité de créer trois emplois listés ci-dessous au tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **SUPPRIME** sept emplois permanents au tableau des effectifs, (1 administrateur, 1 attaché principal, 1 ingénieur en chef classe exceptionnelle, 2 ingénieurs principaux, 1 agent de maîtrise, 1 attaché de conservation du patrimoine)
- **CREE** trois emplois permanents (1 rédacteur, 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, 1 ingénieur)
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents du Syndicat mixte du Parc tel que figurant en annexe, à compter du 1^{er} juillet 2018.
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1